



Lundi 12 décembre 2022, 17h32

DÉPÊCHE ATS Berne

LE CONSEIL DES ETATS PLUS GÉNÉREUX POUR LA GÉNÉRATION TRANSITOIRE

(ats) Le Conseil des Etats tient son modèle sur la réforme du deuxième pilier. Il a décidé lundi d'être un peu plus généreux que le Conseil national pour compenser les pertes de rentes de la génération transitoire. La gauche et le Conseil fédéral l'estiment insuffisant.

La réforme prévoit un abaissement du taux de conversion. Le capital constitué par un rentier durant son activité professionnelle aboutira à une rente plus petite. Pour compenser cette perte, différents modèles s'affrontent.

Le Conseil fédéral proposait un concept où tous les assurés auraient reçu un supplément, et ce sans préciser de limite dans le temps. Le National a dit non et veut un modèle qui couvre uniquement entre 35% et 40% des rentiers des seules quinze premières années après l'entrée en vigueur de la réforme.

50% DE BÉNÉFICIAIRES

Le Conseil des Etats propose lui de prendre en compte l'avoir de prévoyance au moment de la retraite. Il prévoit des compensations à vie pour les générations des quinze premières années qui prendront leur retraite après l'entrée en vigueur de la réforme.

Toute personne qui possède un avoir de vieillesse jusqu'à 215'100 francs au moment de la retraite aura droit à l'intégralité du supplément. Celui-ci sera de 2400 francs par an pour les cinq premières années, de 1800 francs pour les cinq suivantes, et de 1200 pour les cinq dernières.

Les assurés qui bénéficient d'un avoir de vieillesse entre 215'100 et 430'200 toucheront également un supplément, échelonné de manière dégressive en fonction de l'avoir. Au total, environ 50% des nouveaux rentiers de la génération transitoire auront droit à un supplément, complet ou réduit.

FEMMES ET TEMPS PARTIEL

Le Conseil des Etats a déjà décidé la semaine dernière de mieux impliquer dans la prévoyance professionnelle les bas salaires ou les personnes travaillant à temps partiel, souvent des femmes. Pour ce faire, il a abaissé le seuil d'accès au deuxième pilier, et surtout revu le modèle du salaire coordonné, soit la part du salaire qui est assurée.

Mais les Chambres ne sont pas encore d'accord et la majorité bourgeoise est attendue au tournant sur ce dossier. La gauche a déjà fait planer la menace d'un référendum si la réforme n'est pas assez généreuse. Le Conseil fédéral estime lui qu'il sera difficile de convaincre la population en l'état. Le dossier repart au National.

AUTEUR



ATS KEYSTONE-SDA-ATS AG
Wankdorfallee 5
Postfach
3000 Bern 22